



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-143904>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **24-143904**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Metropole Rouen Normandie

Correspondant : MAYER-ROSSIGNOL Nicolas, Président

Adresse : Le 108, 108 allée François Mitterrand, B.P. 1180 76176 ROUEN

Coordonnées :

Téléphone : 0232764422

Télécopieur : 0232764429

Courriel : demat.marches@metropole-rouen-normandie.fr

Adresse internet : <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Mission de conseil et d'expertise concernant les techniques de construction bois et la mise en valeur du bois local sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie

Lieu d'exécution : Territoire de la Métropole Rouen Normandie, 76100 Rouen

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La mission de conseil et d'expertise concernant les techniques de constructions bois et la mise en valeur du bois local sur le territoire s'exercera sur l'ensemble du patrimoine de la Métropole Rouen Normandie. La Métropole étant amenée à apporter son conseil aux communes dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire et de leurs engagements COP21, ainsi qu'à Rouen Normandie Aménagement, le prestataire pourra également être amené à accompagner ces projets. A noter que la Métropole Rouen Normandie est désormais signataire du PACTE Bois /Biosourcés Normand niveau argent, ce paramètre sera à prendre en compte dans les préconisations notamment pour l'atteinte des quantités d'éco matériaux suffisants au regard des projets. La mission portera notamment sur : - La relecture de documents au stade conception (diagnostic préalable, programme, note de calcul biosourcé....) avec rédaction d'un avis ou de préconisations techniques ; - La participation à des réunions de sensibilisation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage autour de projet de construction, comprenant la rédaction d'un relevé de décision et/ou d'une note technique détaillant les propositions formulées lors des réunions ; - L'organisation de formations sur des thèmes en lien avec la construction bois (présentation des différents modes constructifs en bois, potentiels

d'utilisation des bois locaux, points de vigilance à avoir sur les chantiers de construction bois...) ; - L'organisation et l'animation de visites de bâtiments existants mettant en valeur des solutions de constructions bois spécifiques ; - Le benchmarking sur des techniques nouvelles de construction existantes françaises ou venant d'autres pays ; - L'organisation d'échanges entre acteurs permettant de mettre en valeur la filière bois sur le territoire

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Les prestations sont réglées par des prix unitaires et des prix dont l'unité est le forfait selon les stipulations de l'acte d'engagement. Une avance est accordée pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50.000 euros HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement. Le montant de l'avance est fixé à 5,0 % du montant du bon de commande si la durée de son exécution est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5,0 % d'une somme égale à douze fois le montant du bon de commande divisé par cette durée exprimée en mois. Ce taux est fixé à 20,0 % lorsque le titulaire du marché public est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13 du Code de la commande publique. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le Code de la Commande Publique

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre : 50%
- Prix : 40%
- Performances en matière de protection de l'environnement : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 27/01/2025 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024-ETU-DEE-0308

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.mpe76.fr> Code NUTS : FRD22 Valeur estimée hors TVA : 80 000,00 euro(s) Modalités d'ouverture des offres : Date: 28 janv. 2025 Lieu : Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : NON Marchés réservés : NON L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex 1 Tél : 0235583500 Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois de la publication ou de la notification de l'acte attaqué, tendant à obtenir l'annulation de cet acte détachable, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé-suspension tendant à obtenir la suspension de l'acte attaqué conformément à l'article L. 521-1 du Code de justice administrative. - un référé précontractuel de l'article L 551-1 du code de justice administrative depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat, tendant à la suspension voire à l'annulation de la procédure de passation. - un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans les deux mois suivant la publication ou la notification de la décision attaquée et tendant à son retrait. - un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours ci-dessus défini, le requérant n'est, en revanche, plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (CE, Ass., 16 juillet 2007 " Société Tropic Travaux Signalisation " req. No 291545 et CE, Ass., 04 avril 2014 " Département Tarn et Garonne " req. no358994). Les renseignements peuvent être obtenus auprès du Tribunal Administratif (coordonnées supra) Ou auprès de la Direction de l'achat Public (coordonnées I.1) La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini (e) comme suit : Période 1 : 20 000,00 euros Maximum HT Période 2 : 20 000,00 euros Maximum HT Période 3 : 20 000,00 euros Maximum HT Période 4 : 20 000,00 euros Maximum HT Total: 80 000,00 euros Maximum HT Tous les documents remis par les candidats devront être rédigés en Français. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage. Le candidat devra proposer un mémoire environnemental répondant au(x) critère(s) environnemental(aux) tels que défini(s) dans le Règlement de Consultation conformément aux engagements du SPASER. Les critères « Valeur technique » et « Performances en matière de protection de l'environnement » font l'objet de sous-pondérations dont le détail est indiqué au règlement de consultation En cas d'égalité, la priorité sera donnée au critère valeur technique, puis au critère prix, puis au critère environnemental. Le dossier de consultation des

entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.mpe76.fr> sous la référence 2024-ETU-DEE-0308 Les offres devront être remises selon les prescriptions prévues au dossier de consultation. Début d'exécution : premier trimestre 2025

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Métropole Rouen Normandie

Adresse : Le 108, 108 Allée François Mitterrand, 76006 ROUEN CEDEX

Coordonnées :

Téléphone : 0232764422

Adresse internet : <https://www.mpe76.fr>

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/12/2024